

## SGCD : le ministère de l'Intérieur va transformer les référents de proximité en "adjoints au pilotage"

Lors du CSA de réseau des préfetures et des SGCD du 14 octobre 2024, le ministère de l'Intérieur a dressé un nouvel état des lieux du plan d'action national des secrétariats généraux communs départementaux. Ce plan a été lancé en septembre 2023 pour suivre les recommandations du rapport, critique, de la mission inter-inspections diligentée par le comité de pilotage des DDI. Plusieurs outils sont en cours de déploiement. En matière de gouvernance, le ministère veut repositionner les référents de proximité sur des fonctions de "délégué à l'appui au pilotage".

Alors que les référents de proximité devaient initialement "constituer un point d'entrée pour les agents", ils vont aider au pilotage des SGCD.

Lancé il y a plus d'un an, le nouveau plan national d'actions des SGCD progresse. L'enjeu est de taille, ce plan devant mettre en musique les recommandations du rapport très critique de la mission inter-inspections mandatée par le comité de pilotage des DDI pour ausculter la mise en place, en janvier 2021, des SGCD (secrétariats généraux communs départementaux DDI-préfetures) ([lire sur AEF info](#)). Une nécessité pour lever les dysfonctionnements constatés et faire en sorte que cette réforme mise en place en pleine crise sanitaire puisse enfin atteindre ses objectifs.

Pour ce faire, le plan prévoit notamment de "renforcer la réactivité et l'efficacité des SGCD dans leurs domaines de compétences", de relancer les chantiers de convergence RH prioritaires, de "conforter le rôle central des SGCD en tant que service interministériel en charge des fonctions support" de l'ATE ou encore de "répondre aux enjeux d'attractivité et de qualité de vie au travail" des SGCD. Sur chacun de ces axes, les actions ont progressé depuis le premier bilan présenté au mois de mars ([lire sur AEF info](#)). Le nouvel état des lieux de la Dmates présenté en CSA de réseau des préfetures et des SGCD le 14 octobre mentionne le déploiement de "plusieurs outils, avec l'ensemble des 'livrables' attendus". Par ailleurs des plans d'action locaux "sont en cours de mise en œuvre dans plusieurs départements".

### Les référents de proximité repositionnés

En matière de gouvernance, concernant le renforcement du rôle central des SGCD "en tant que service interministériel en charge des fonctions 'support' de l'ATE", l'état des lieux indique qu'"une note sur la gouvernance des SGCD qui évoquera les sujets de comitologie autour de ces services, le renforcement du dialogue social et le repositionnement des 'référents de proximité' préconisés par la mission inter-inspections est en cours de finalisation".

Ce repositionnement des référents de proximité, évoqué dès le mois de mars, est donc confirmé. Et désormais précisé, à la suite d'une concertation organisée avec les organisations syndicales mi-septembre "autour de la fiche de poste" de ces agents qu'il est prévu de faire évoluer en "délégués à l'appui au pilotage". "Les organisations syndicales ont suggéré des amendements qui sont en cours d'examen par la Dmates et la DRH afin d'enrichir la fiche de poste de 'délégué à l'appui au pilotage'. Des observations des organisations syndicales ont également été intégrées dans la note globale relative à la gou-

vernance des SGCD à laquelle la fiche de poste sera annexée", précise le point d'étape. De fait, ce repositionnement n'est pas du goût des représentants du personnel qui auraient préféré privilégier le rôle initial d'interface de ces référents avec les agents plutôt que de renforcer encore les équipes de direction.

Valoriser les travaux de convergence

Le ministère compte par ailleurs "valoriser les travaux de convergence menés depuis 2021 et dont l'importance est rappelée par la mission inter-inspections". À cette fin, il diffusera un "prêt à publier" "pour les sites intranet des préfetures pour leur communication interne, afin que chaque agent dispose de la même information et trouve sur le réseau de la Dmates l'ensemble des éléments établis dans ce cadre (circulaires, notes ou encore formulaires...)"

Ce document rappellera l'ensemble des chantiers menés ainsi que l'aboutissement en septembre 2024 de trois nouveaux chantiers RH à savoir la mise en place : d'un formulaire commun au sein de l'ATE pour les congés bonifiés ; d'un formulaire commun au sein de l'ATE de prise en charge des frais entre le domicile et le lieu de travail (quatre ministères sur cinq) ; et d'un formulaire commun de communication aux nouveaux arrivants des informations essentielles à l'exercice des fonctions (application du [décret n° 2023-845](#) du 30 août 2023).

Les missions socles précisées

S'agissant du renforcement de la réactivité et de l'efficacité des SGCD dans leurs domaines de compétences, plusieurs groupes de travail ont permis de préciser les missions locales. Deux "livrables" seront prochainement diffusés, selon la Dmates :

- "Pour les RH, un document complet, construit en lien avec les DRH des ministères de l'ATE et détaillant chacune des missions, précisera selon chaque domaine d'intervention le 'qui fait quoi' et selon quel échelon (départemental, régional ou central) ; pour les systèmes d'information, l'annexe qui figurait au contrat de service type sera complétée pour les missions du SGCD Num."

### La satisfaction des services mesurée

Autre axe de progrès, les actions relatives à la satisfaction des services soutenus par les SGCD. Un nouvel indicateur relatif aux modalités d'accueil des nouveaux arrivants (délai de mise à disposition du matériel, tant logistique qu'informatique, de l'information sur le service et de l'environnement de travail etc.) est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En outre, deux enquêtes ("une 'à chaud' et une annuelle") "sont en cours de construction et seront expérimentées au cours du dernier trimestre 2024 avant d'envisager une généralisation en 2025". La note ajoute que le dernier baromètre numérique de l'agent met en avant "des améliorations substantielles en matière de qualité et de réactivité de l'assistance aux agents".

Dépêche n°720315 Par [Clarisse Jay](#) Publiée le 28/10/2024

Rejoignez-nous

